

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convocation en date du 7 avril 2023
Membres en exercice 17
Présents 12
Ayant délibéré 12

Séance du 11 avril 2023

Présents :

Mesdames et Monsieur : Bernadette **ACQUETTE** - Marie-Christine **BLONDEL** - Rachida **BOUNOUA** - Christine **CALDI** - Marie-Dominique **de SWARTE** - Anne **DECOSTER** - Sylvie **DESCAMPS** - Marie Paule **LENGRAND** - Véronique **LUTZ** - Martine **MARTEAU** - Jean-Claude **THOREZ** – Edith **VANBECELAERE**.

Absents :

Mesdames et Monsieur : Claire **BECQUART** - Chantal **DEBUYSER** - Elisabeth **MULLET** - Dominique **PALLADINO** - Catherine **REMERAND**.

-0-

03/ APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE CDG 59 POUR LA GESTION DES PAIES

Unanimité

Vu le projet de convention d'adhésion ci-annexée proposée par le Centre de gestion du Nord définissant les modalités de la prestation paie ;

Considérant que le Centre de gestion du Nord assure pour le CCAS comme pour la commune une prestation de gestion des paies ;

Considérant que cette prestation, au-delà du gain de temps estimé, est une garantie de continuité de service en cas d'arrêt maladie ou de congés des agents du service comptable ;

Considérant que la prestation pourra se poursuivre dès le mois de janvier 2023 moyennant une tarification inchangée de 6 € par bulletin de paie édité, pour une durée de 3 ans ;

Considérant que ce service suppose la transmission de tous les éléments avant le 4 de chaque mois et la désignation d'un référent qui est la responsable RH de la commune ;

Ceci exposé, le conseil d'administration :

- 1) approuve le projet de convention ci-annexé selon les conditions énoncées ;
- 2) autorise le président ou la vice-présidente à transmettre au Centre de gestion du Nord les éléments demandés en prévision de la poursuite du service dès le mois de janvier 2023 ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 062-216207365-20230411-DELCCAS2023_3-DE



Ainsi fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Jean-Claude THOREZ,

DGS

